Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260623-2026_45-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-45

SEANCE DU Mardi 18 novembre 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 3
Votants : 15
Date de la convocation : mardi 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Hélène TOURNIER, Sébastien THEPOT, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Laura SERANDOUR Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Absent(s) : *Gérard TOSSER, Isabelle CHESNIER, Yvon LE SCRAIGNE*

Procuration : *Gaëtan PEYREBESSE, Laura SERANDOUR, Philippe AUDRAIN*

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-45

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260623-2026_45-DE

OBJET : Adhésion du camping municipal au label « accueil vélo »

La France est actuellement la seconde destination mondiale du tourisme à vélo après l'Allemagne.

La région Bretagne compte 9 véloroutes et voies vertes qui sillonnent son territoire. Elles offrent environ 2 700 km d'itinéraires balisés, interconnectés les uns aux autres, permettant de découvrir la Bretagne autrement, dans des conditions de sérénité et de mobilité douce.

Le territoire des Monts d'Arrée est traversé par la véloroute La Vélodyssée, segment français de EuroVelo 1, reliant Roscoff à Hendaye à travers trois régions (Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine). Cette véloroute, longue d'environ 1 300 km, est la plus longue de France.

Sa fréquentation, en constante progression, est notamment portée par les touristes à vélo. Cette dynamique est constatée par les offices de tourisme, les hébergeurs et les commerçants situés à proximité de l'itinéraire, générant des retombées économiques significatives pour les professionnels du territoire.

Afin de faire de la France la première destination mondiale du tourisme à vélo, les partenaires économiques et institutionnels ont réaffirmé la nécessité de proposer des services adaptés et qualifiés à destination des touristes itinérants.

La marque Accueil Vélo, existant depuis une dizaine d'années, a été retenue comme marque de référence qualité. Elle bénéficie d'une reconnaissance déjà établie auprès des clientèles cyclotouristes.

Les cahiers des charges ont été entièrement révisés en 2025 afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins essentiels des touristes à vélo.

Les établissements labellisés bénéficient d'une visibilité renforcée sur le site France Vélo Tourisme, sur les sites des grands itinéraires cyclables, dont La Vélodyssée, ainsi que dans divers guides spécialisés du tourisme à vélo.

Après la réalisation de petits aménagements, le camping municipal classé 1 étoile est susceptible de répondre aux critères du cahier des charges du label Accueil Vélo.

L'obtention de ce label implique une cotisation de 200 € pour une durée de 3 ans.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion du camping municipal au label Accueil Vélo.

Considérant l'intérêt pour le territoire de développer le tourisme à vélo et ses retombées économiques ;
Considérant la situation du territoire au croisement d'itinéraires cyclables majeurs ;
Considérant l'opportunité de valoriser le camping municipal par un label reconnu au niveau national ;
Considérant la compatibilité du camping municipal avec le cahier des charges du label Accueil Vélo après aménagements ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	15
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE l'adhésion du camping municipal au label Accueil Vélo ;
AUTORISE le versement de la cotisation correspondante de 200 € pour une durée de trois ans ;
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

ID : 029-212900815-20260623-2026_45-DE

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/06/2026

